

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
LARDIER ET VALENCA**

Département des  
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N°45-2014

SEANCE du Jeudi 23 Octobre 2014

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 11  
Présents : 10

L'an deux mille quatorze et le jeudi 23 octobre 2014 à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 16 octobre 2014 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

**Présents:** Mme BLANC Danielle, Mme Noëlle STEFANI, M. CORDIER Jean, M. COSTORIER Rémi, M. FAURE Jean-Claude, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël

**Absente excusée :** Céline TRUCH

**Secrétaire de séance :** Noëlle STEFANI

**Objet : Réaménagement du prêt C26NFP011PR - construction salle Serre Soleil et garages communaux**

Le Maire rappelle aux membres présents qu'il a été demandé au Crédit Agricole un réaménagement du prêt cité en objet souscrit pour la construction de la salle Serre Soleil et des garages communaux.

Les conditions initiales de ce prêt de 100 000 € sur 20 ans (jusqu'en 2032) étaient de :

- Montant échéance : 8 208, 98 € avec un taux de prêt à 5,27 %

Les conditions consenties sont de :

- Montant échéance : 7 555,28 € avec un taux de prêt à 3,20 % (en sus indemnités de gestion et financière d'un montant de 5 115, 12 €)

Le Maire propose d'accepter le réaménagement de ce prêt aux propositions de financement consenties par la Banque Crédit Agricole.

PREF 05  
03.11.2014

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des présents :

- Accepte la proposition de son Maire
- Autorise son Maire à signer le nouveau contrat de prêt C26NFP011PR

Fait et délibéré, le jeudi 23 octobre 2014

**Le Maire**

**Rémi COSTORIER**

